

qu'une pétition eût été présentée avant mardi dernier, si on avait pu le faire. Quant aux certificats, je puis dire à l'honorable monsieur qu'à un endroit appelé Deloraine, dans mon district, où il y avait contre moi une majorité de vingt-quatre, mon comité m'a surpris en m'apprenant que je n'avais qu'une majorité de deux. Après l'élection j'ai constaté que la raison pour laquelle je me suis trouvé avec une minorité de vingt-quatre, était que mon adversaire avait fait voter à ce bureau de votation vingt-deux personnes sur des certificats que lui avait donnés l'officier-rapporteur.

Or, si des votes m'ont été donnés sur certificats, mon adversaire en a reçu de semblables. Mais je sais de qui l'honorable monsieur a reçu son information sur cette question. Mon adversaire est ici depuis quelques jours. Bien qu'il ait eu depuis le 12 mars, date à laquelle j'ai été gazetté, jusqu'au 5 avril, date à laquelle j'ai quitté la cité de Brandon, pour produire sa pétition contre mon élection, il ne l'a pas fait. Mais quand il est venu ici, il a probablement consulté le chef et les autres membres de la gauche, et c'est ce qui a modifié ses idées sur le sujet. Mais, malheureusement pour le chef de la gauche, et malheureusement pour mon adversaire, le délai était expiré; il se trouvait en retard de deux jours pour présenter sa pétition. Je n'ai aucun doute qu'il se soit fait inspirer par le chef de l'opposition, parce que je suis à peu près certain que celle-ci aimerait à avoir mon élection contestée. Quant aux officiers-rapporteurs dans la province du Manitoba, je puis dire que celui de la cité de Winnipeg était le registrateur du comté de Selkirk, et non du district de Selkirk que je représente. L'officier-rapporteur de Lisgar était le registrateur de l'un des comtés compris dans les limites du district électoral de Lisgar. Je ne crois pas que les honorables membres de la gauche demanderont si l'élection de l'honorable député de Lisgar a été gagnée indûment, vu que cette élection s'est faite par acclamation. L'honorable monsieur qui a rempli la fonction d'officier-rapporteur pour le comté de Provencher, est le greffier de la cour, qui est en même temps un grit. Le seul district électoral, sur cinq dans Manitoba, où l'officier-rapporteur n'était pas un officier de la cour, ou le registrateur, est le district de Selkirk. Dans Marquette, l'officier-rapporteur était le shérif du district judiciaire central du Manitoba. De sorte que, sur les cinq districts, moins le district que je représente, les quatre officiers-rapporteurs étaient des officiers de la cour—c'est-à-dire un shérif, deux registrateurs et un greffier de la cour. L'officier-rapporteur de Selkirk, j'en suis sûr, s'est conduit des plus impartialement, parce que, s'il ne s'était pas conduit ainsi, mon élection eût été sans doute contestée avant le 12 de mars.

M. WAISON: Comme le dernier orateur a mentionné mon comté, je saisis cette occasion pour déclarer qu'il est regrettable que les instructions données aux officiers-rapporteurs aient causé autant de trouble. Dans mon comté, avant et après la nomination des candidats, l'officier-rapporteur m'informa qu'il ne permettrait qu'à deux personnes par bureau de votation de voter sur certificats. Il interprétait ainsi la loi, et je crois qu'il avait raison. Mais la veille de l'élection, l'officier-rapporteur, en retournant au Portage-la-Prairie, décida de faire autrement.

D'après mes informations, le député de Lisgar a reçu dans la ville de Portage-la-Prairie soixante-six votes sur certificats, et cela, comme je le crois, contrairement à la loi, contrairement à la disposition qui veut que deux électeurs seulement, munis de certificats, pourront voter à chaque bureau de votation. Il y a cinq arrondissements de votation dans cette ville, et soixante-six électeurs, résidant en dehors, ont, cependant, enregistré leurs votes. Je n'ai aucune faute particulière à reprocher à cet officier-rapporteur. Je sais qu'il avait l'intention de diriger cette élection honorablement et loyalement; mais il m'a dit que les partisans du gouvernement ont exercé sur lui, même deux jours avant l'élection, une pression qui l'a forcé de donner ces certifi-

cats, ce qu'il considérait, lui-même, comme une fraude. Sans ces électeurs munis de certificats, j'aurais été élu par une majorité beaucoup plus considérable que celle que j'ai reçue. Quant au rapport de l'élection, j'aurais pu, je le crois, être gazetté deux semaines plus tôt. Il est vrai que ma résidence est quelque peu éloignée d'ici, bien qu'elle ne le soit pas plus que celle de l'honorable député de Selkirk (M. Daly). Il me semble que j'aurais pu être gazetté dans le même temps que lui, au lieu de l'être deux semaines plus tard. Je ne sais pas si la responsabilité de ce retard pèse sur l'officier-rapporteur, ou sur les officiers à Ottawa. Je crois qu'il est de la plus haute importance que ces documents soient déposés devant la Chambre, parce que l'accusation est dirigée contre tous les officiers-rapporteurs, lorsque quelques-uns d'entre eux doivent être accusés à tort. D'après la discussion que j'ai entendue, ce soir, il paraît que tous les rapports d'élection n'ont pas été gazettés tels que reçus; mais il n'est pas juste d'accuser les officiers-rapporteurs, qui ont fait leur devoir, et expédié régulièrement leurs rapports, comme l'a fait l'officier-rapporteur grit d'Hastings. Mon honorable ami d'Hastings est le premier député, je crois, qui ait été gazetté, et il le doit à un officier-rapporteur grit. Comme il n'est pas juste que les officiers-rapporteurs soient accusés en bloc, je crois que les documents demandés par l'honorable député de Bothwell (M. Mills) devraient être produits.

M. McMULLEN: Quant à l'officier-rapporteur de mon comté, je désire déclarer qu'il a rempli cette fonction durant plusieurs années, avant la dernière élection, et qu'il occupe la position de registrateur. Il n'est aucunement un réformiste, ou un grit. Le gouvernement de Sindfield Macdonald l'a nommé, lorsque mon estimable ami l'honorable ministre de l'agriculture (M. Carling) était membre de ce gouvernement. C'est, sans doute, un honnête homme, et il a toujours rempli les devoirs d'officier-rapporteur depuis la confédération. Je ne puis comprendre pour quelle raison on l'a ignoré à la dernière élection, en le remplaçant par un autre. Après l'élection j'ai entendu parler d'une cause remontant à l'élection de 1882. Je crois qu'il n'a pas alors, quand j'avais pour adversaire le sénateur Plumb, exécuté ce que ce dernier aurait désiré qu'il fit. Aussi, on lui donna à entendre, dans le temps, qu'il ne lui serait plus donné de remplir de nouveau cette charge. Celui qui l'a remplacé a rempli très bien son devoir pour un nouvel officier-rapporteur, et je n'ai rien autre chose à lui reprocher que le fait de n'avoir pas été gazetté avant le 3 d'avril. Or, le 4 de mars, j'ai reçu le certificat qui me déclarait dûment élu député de Wollington-Nord. Je crois que l'officier-rapporteur a expédié son rapport dans le temps voulu, après le nombre de jours requis. Il n'avait déclaré qu'il ferait son rapport dans le temps voulu, et je crois qu'il l'a fait. Or, s'il l'a fait, les documents ont dû arriver à Ottawa vers le 10 mars, et ils ont été en la possession de l'officier, qui en a eu la charge jusqu'au 3 avril. Je ne puis comprendre ce retard. Je me contente de dire qu'il me paraît singulier.

Quant à la contestation dont on a beaucoup parlé, ou à la probabilité d'une contestation contre les députés en dernier lieu gazettés, je dirai ceci: ce ne serait pas une chose nouvelle pour Wellington-Nord. Il n'y a pas eu, dans cette division électoral, depuis la confédération jusqu'à présent, une élection d'un réformiste, qui n'ait été contestée. Mais l'élection d'aucun conservateur dans cette division ne l'a été. Ainsi, une autre contestation ne serait ni nouvelle, ni étrange, et elle ne m'inquiète pas. Il serait donc inutile de s'excoiter, et il vaut mieux prendre les choses froidement. Je voulais faire ces remarques pour la justification de celui qui a rempli la charge d'officier-rapporteur depuis 1867 jusqu'à tout dernièrement. Si quelque chose a pu contribuer à augmenter ma majorité, c'est le remplacement de cet officier par un étranger. L'ancien officier était bien connu, très estimé, et plusieurs ont été profondément affligés de son remplacement. Cet acte a eu aussi, sans doute, pour effet,